

F.N.A.R.H
22, rue de la Sapinière
54520 LAXOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **F.N.A.R.H** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Règles et méthodes comptables, paragraphe « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La mise en œuvre du nouveau règlement ANC n°2018-06 et la distinction comptable entre les subventions, les concours publics et les autres contributions financières.
- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation, les concours publics et les autres contributions financières accordées à l'association.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 18 mars 2021

Pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAUT
Commissaire aux Comptes



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 647	981	666	1 066
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	10 845	10 804	41	65
Immobilisations financières				
Prêts	10 000		10 000	5 000
Autres immobilisations financières	1 200		1 200	1 200
Total I	23 692	11 785	11 907	7 330
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	17 139	16 995	144	646
Avances et acomptes versés sur commandes	3 089		3 089	1 849
Créances				
Usagers et comptes rattachés	57		57	332
Autres créances	357		357	
Divers				
Disponibilités	212 798		212 798	221 543
Charges constatées d'avance	1 949		1 949	1 758
Total II	235 388	16 995	218 393	226 129
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	259 080	28 780	230 300	233 459



Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	95 800	95 800
Réserves statutaires ou contractuelles	95 800	95 800
Report à nouveau	57 973	14 821
Excédent ou déficit de l'exercice	13 147	43 152
Situation nette (sous-total)	166 920	153 773
Total I	166 920	153 773
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	46 779	42 979
Total III	46 779	42 979
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 587	11 980
Dettes fiscales et sociales	7 014	24 727
Autres dettes	1 000	
Total IV	16 601	36 707
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	230 300	233 459



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Expertise comptable
Kuditoria
Commissariat aux comptes

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	1 880	1 960	-80
Ventes de biens et de services	4 287	12 282	-7 995
Ventes de biens	2 306	2 755	-449
Ventes de prestations services	1 981	9 527	-7 546
Produits de tiers financeurs	362 825	394 680	-31 855
Concours publics et subventions d'exploitation	107 800	116 300	-8 500
Ressources liées à la générosité du public	25	3 037	-3 012
Contributions financières	255 000	275 343	-20 343
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charg	600		600
Autres produits	163	155	9
Total I	369 756	409 077	-39 321
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations de stock	834	1 403	-569
Autres achats et charges externes	38 057	68 763	-30 707
Aides financières	221 908	206 322	15 586
Salaires et traitements	64 887	60 604	4 284
Charges sociales	24 739	22 051	2 688
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	424	4 536	-4 113
Dotations aux provisions	3 800	1 856	1 944
Autres charges	38	3	35
Total II	354 686	365 539	-10 852
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 069	43 538	-28 469
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	352	504	-151
Total III	352	504	-151
CHARGES FINANCIERES			
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	352	504	-151
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	15 422	44 042	-28 620
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	3 000		3 000
Sur opérations en capital		2	-2
Total V	3 000	2	2 998
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	5 275	892	4 383
Total VI	5 275	892	4 383
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-2 275	-890	-1 385
Total des produits (I + III + V)	373 108	409 582	-36 474
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	359 961	366 430	-6 469
EXCEDENT OU DEFICIT	13 147	43 152	-30 005
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATUR			
Prestations en nature	88 518	80 618	7 900
TOTAL	88 518	80 618	7 900
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONT			
Mise à disposition gratuite	30 027	21 346	8 681

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)
Prestations en nature	58 491	59 272	-781
TOTAL	88 518	80 618	7 900



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : F.N.A.R.H.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 230 300 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 13 147 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/02/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La FNARH se consacre à la conservation de la mémoire des postes et télécommunications et à la diffusion de cette histoire, plus particulièrement à la recherche, la conservation et la mise en valeur d'éléments du patrimoine historique de la Poste et de France Telecom ainsi que des services dont elles sont issues.

Elle groupe et représente les associations de recherche historiques de personnel du Groupe La Poste et de France Telecom SA et assure la concertation permanente entre elles. Elle organise des colloques, des conférences ou des expositions, édite des ouvrages, des périodiques ou des documents audiovisuels ou multimédia et organise la mise en œuvre commune de ressources. Elle participe à des manifestations nationales d'histoire et collabore avec les institutions et organismes poursuivant les mêmes buts.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point ci-dessous de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour cette première application du nouveau règlement ANC n°2018-06, il a été procédé à la distinction comptable entre les subventions, les concours publics et les autres contributions financières.

COTISATIONS :

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,61 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

2020 : Crise Sanitaire et arrêt des activités sur une grande partie de l'année



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 647			1 647
Immobilisations incorporelles	1 647			1 647
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 833			4 833
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 012			6 012
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 845			10 845
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 200	10 000	5 000	11 200
Immobilisations financières	6 200	10 000	5 000	11 200
ACTIF IMMOBILISE	18 692	10 000	5 000	23 692

Expertise comptable

 Auditoria
 Commissariat aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	581	400		981
Immobilisations incorporelles	581	400		981
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 833			4 833
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 947	24		5 971
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 780	24		10 804
ACTIF IMMOBILISE	11 362	424		11 785



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 563 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 000	10 000	
Autres	1 200		1 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	57	57	
Autres	357	357	
Charges constatées d'avance	1 949	1 949	
Total	13 563	12 363	1 200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	17 326		331	16 995
Créances et Valeurs mobilières				
Total	17 326		331	16 995
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			331	
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
La Famille Chappe	1 979
Chronologie du 19eme siècle	3 538
Les PTT se transforment	3 568
Guide Illustré Paris Milan	5 685
Téléphone d'hier et d'aujourd'hui	1 508
Divers éditions	285
Difficile naissance des transmissions militaires	431
TOTAL	16 995

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	95 800				95 800
Report à Nouveau	14 821	43 152			57 973
Excédent ou déficit de l'exercice	43 152	-43 152	13 147		13 147
Situation nette	153 773		13 147		166 920
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	153 773		13 147		166 920



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	42 979	3 800			46 779
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	42 979	3 800			46 779
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 800			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 601 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 587	8 587		
Dettes fiscales et sociales	7 014	7 014		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 000	1 000		
Produits constatés d'avance				
Total	16 601	16 601		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures Non Parvenues	7 248
Dettes Sur Provisions Conges Payes	4 116
Charges Sociales Sur Conges Payes	1 420
Reversement Projets associations	1 000
Total	13 784



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance			
Loyer Repro BNP 1tr 2021	1 010		
Assurance Réunion 2021	780		
Assurance Verspieren 2021	159		
Total	1 949		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Impact de l'événement Covid-19 sur le Chiffre d'affaires

Baisse du chiffre d'affaires : 7 814 €

Charges et produits d'exploitation et financiers

Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

Pas de demande de chômage partiel sur 2020

Subventions d'exploitation

SUBVENTIONS	
741612 - Subv Fonct La Poste- Fnarh	80 710
741613 - Subv Fonct La Poste A Reverser	27 090
	107 800
TOTAL	107 800

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation					107 800	107 800
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						107 800

Charges et Produits exceptionnels



Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 000
Charges s/exercices antérieurs	274	
TOTAL	5 274	3 000



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		2	2	2

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Il n'y a pas de dirigeants rémunérés dans l'association

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 46 779 euro

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 46 779 euro



Autres informations

Contributions volontaires

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
871000 - Prestations en nature	88 518	80 618
	88 518	80 618
Dons en nature		
Total	88 518	80 618
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
861000 - Mise à disposition gratuite biens	30 027	21 346
	30 027	21 346
Prestations		
862000 - Mise à disposition de personnel	58 491	59 272
	58 491	59 272
Personnel bénévole		
Total	88 518	80 618

Mise à disposition de personnel selon la convention DNAS de 2020 : 58 491 euros

Mise à disposition de locaux selon la convention DNAS de 2020 : 30 027 euros

